COMMUNUIQUE DE PRESSE CONJOINT N° 002/UST.CIST.SYNECS /2016

Conformément au Communiqué de presse n° 001/UST.CIST.SYNECS /2016, la plateforme revendicative composée de l'Union des Syndicats du Tchad (UST), de la Confédération Indépendante des Syndicats du Tchad (CIST) et du Syndicat National des Enseignants et Chercheurs du Supérieur (SYNECS) avait décidé de la suspension du service minimum si le Gouvernement ne paye pas les salaires, les primes et indemnités, les pensions et les bourses avant le 25 octobre 2016.

Malheureusement, jusqu'à cette date, le Gouvernement est resté sur sa position et n'a donné aucune suite aux revendications.

Par Conséquent, la Plateforme se voit dans l'obligation de suspendre le service minimum dans tous les Hôpitaux et Centres de santé du pays à compter de Mercredi, 26 octobre 2016 jusqu'à satisfaction totale.

N'Djaména, le 25 octobre 2016

Pour l'UST	Pour la CIST	Pour le SYNECS
La Secrétaire Générale PI	Le Secrétaire Général Adjoint	Le Secrétaire Général
NDOUKOLNGONE N. RACHEL	MAHAMAT NASRADINE M.	MAHAMAT NOUR ROUFAYE